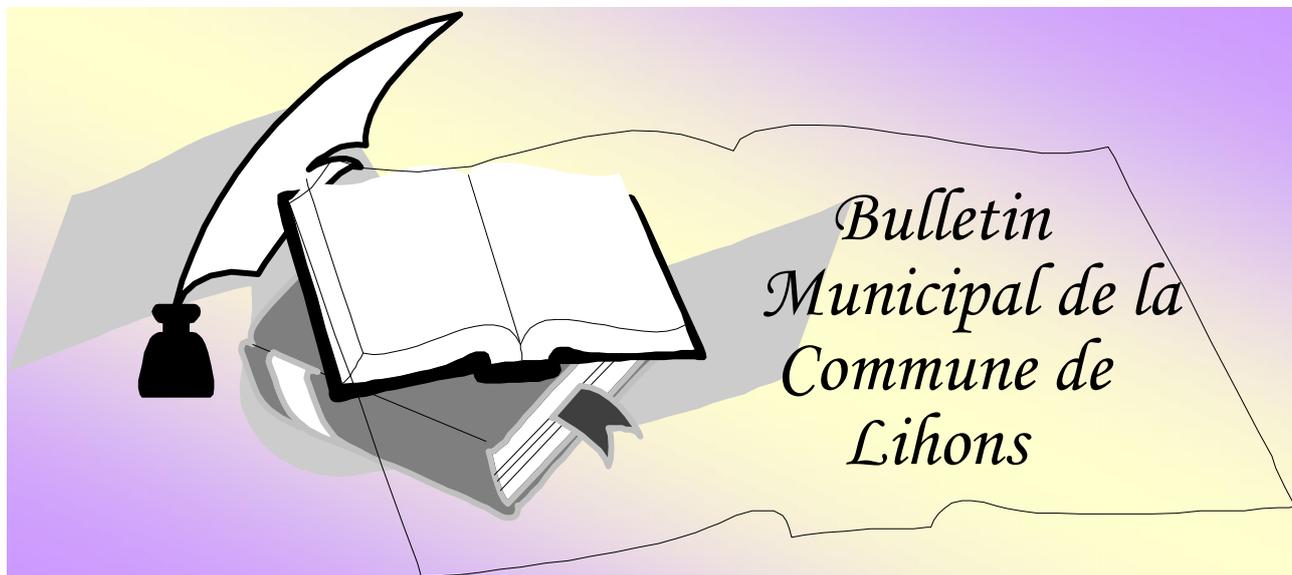


# LE PETIT LIHONSOIS



N° 42 MAI 2021



## *Lihonsoises, Lihonsois,*

*Les mois passent et ce début d'année ressemble étrangement à celui de 2020...*

*La COVID 19 est toujours là ! Plus imprévisible que jamais ?*

*Ce coronavirus n'est-il pas simplement en train de ruiner notre vie sociale ?*

*Toujours l'isolement, le confinement, les gestes barrières ; on n'a même pas retrouvé la célèbre poignée de main !*

*Je pense qu'en 2021 il sera encore difficile de restaurer la convivialité, nous sommes pour beaucoup, retirés dans nos forteresses numériques.*

*Les conséquences au sein de notre vie sociale se font ressentir, prenons un exemple simple, la manière de se saluer.*

*« Spontanément vous vous avancez pour serrer la main d'un ami ou d'un collègue ou lui faire la bise. Puis vous marquez un temps d'arrêt avec cette interrogation en tête : va-t-il se vexer si vous n'allez pas plus loin ou au contraire être choqué si vous ne respectez pas les gestes barrières ? »*

*Alors les salutations ont changé. Les gens font preuve d'ingéniosité, coude contre coude, pied contre pied.*

*En limitant les contacts physiques la COVID aura permis de prendre conscience de l'importance de ces gestes d'affection au quotidien, interdits en temps de crise sanitaire.*

*Ce bouleversement, à grande échelle, de nos comportements sociaux va forcément laisser des séquelles.*

*Ces mois à rester chez soi, à ne faire confiance en personne, à tout s'interdire, à s'inquiéter sans cesse, deviennent un vrai poison qui se répand dans la société. Dans quelques mois, le plus vite possible j'espère, lorsque nous aurons vaincu cette saleté de virus, il faudra employer les grands moyens pour redémarrer la machine de la convivialité : des grands rassemblements, des déjeuners, des repas, des concerts, faire la fête, et relancer nos associations...*

*Avec les confinements successifs, les couvre-feux, l'état d'urgence sanitaire depuis 15 mois maintenant, les associations communales et les commerçants sont lourdement affectés.*

*Si le secteur de la solidarité faiblit peu, le lien social créé avec les animations et les manifestations s'est éteint avec la COVID !*

*« Arrêté, reporté, annulé, supprimé », devient le nouveau vocabulaire des responsables d'associations et des élus. Il n'y a plus qu'à espérer que la situation épidémique s'améliore au plus vite, que toutes ces contraintes disparaissent, pour reprendre enfin une vie faite de rencontres, d'échanges, de manifestations culturelles et/ou sportives, afin que nos associations retrouvent leurs adhérents et leurs activités, et que tous ensemble, nous partagions les joies du collectif !*

*En attendant malheureusement, alors qu'aucune AG n'a été tenue cette année (deuxième fois consécutive pour certaines associations) le programme des manifestations a été et sera encore fortement bouleversé :*

- *Le stage de l'École de Musique a été supprimé.*
- *Le repas des aînés est reporté en fin d'année (sous réserve de confirmation).*
- *Le 8 MAI, je déposerai une gerbe au monument aux morts, accompagné seulement du porte-drapeau.*
- *Le Festi Lihons n°3 est reporté à 2022.*
- *La fête locale des 11, 12, 13 juin, ne se déroulera qu'en fonction de l'évolution de l'état d'urgence sanitaire, et ne comportera alors que les attractions foraines.*
- *Pour les autres activités, les décisions seront prises courant JUIN.*

*Je vous confirme avec certitude, le passage du Père Noël pour les enfants et la distribution du colis des aînés.*

*Sachez que tout comme moi, les élus, les responsables et bénévoles de nos associations sont très tristes et frustrés de faire ce constat et de devoir prendre ces décisions.*

*Dans ce bulletin vous trouverez également, le coupon d'inscription pour les concours des maisons fleuries et illuminées. ATTENTION pensez à vous inscrire pour y participer, j'espère que vous serez nombreux,*

*La date pour la remise des récompenses aux lauréats des 2 concours 2020, ne peut encore être fixée.*

*Encore un point qui me tient à cœur ; je sais que toutes les mesures sanitaires nous obligent à rester longtemps au domicile, et je pense alors, que nous prêtons plus et voire trop d'attention à ce qui se passe chez nos voisins... ce qui explique peut-être, un niveau de délation à ce jour, que je n'ai jamais connu depuis mon premier mandat en 1995 !!!!*

*Alors si j'ai un vœu à émettre, même si ce n'est plus la période, c'est de laisser ce phénomène de société au placard, et au contraire d'amplifier la solidarité et le respect des personnes et des voisins. VIVRE ET LAISSER VIVRE.*

*En espérant vous retrouver le plus vite possible, pour partager ces moments conviviaux qui nous manquent tant, je vous souhaite un bon printemps et un bel été à venir.*

*Protégez-vous et surtout protégez les autres.*

*Le Maire,  
Robert Billoré*

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### POINT SUR LES DISTRIBUTIONS DES MASQUES

2400 masques distribués en 2020

Distribution des masques enfants faite en février 2021

### LES HORAIRES DE PERMANENCE MAIRIE

**MARDI 14H00-17H00**

La grille de la mairie reste **fermée** en dehors de ces horaires

L'accès de la mairie se fait par **l'avant du bâtiment**

En cas d'urgence ou pour prendre RDV, veuillez appeler la mairie au

**03.22.85.41.96 ou 07.72.41.92.52**

**Mairie fermée du 10 au 15 mai 2021**

### SALLE DES FÊTES

Toujours fermée jusqu'à nouvel ordre : COVID19 et travaux de réhabilitation



Les demandes d'urbanisme ont été déposées, délai d'instruction 6 mois (passage en commission), attente des réponses de demandes de subventions faites auprès de l'État

**TRAVAUX À L'AUTOMNE 2021 JUSQU'À L'ÉTÉ 2022**



**APPLICATION DE NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION  
À L'OUVERTURE EN SEPTEMBRE 2022**

## VOTE DES TAXES 2021 (voir lettre de la Préfète en annexe)

Suite à la disparition de la taxe d'habitation (TH) pour les résidences principales, le taux de la taxe du foncier bâti communal doit être modifié en 2021. L'État nous informe que le Département ne prélèvera plus de taxe sur le foncier bâti et que la commune la percevra alors, à sa place.

**La taxe foncière (bâti) communale (8.75%) n'augmente pas mais**

**la taxe départementale (25.54%) s'ajoute à celle-ci, soit une taxe totale de 34.29%**

**Les taux seront donc :**

Taxe d'aménagement : 2%

CFE : 18.71%

Taxe foncière (non bâti) : 17.03%

Taxe foncière (bâti) : **34.29%**

Pour TERRE DE PICARDIE, la perte de ressources suite à la suppression de la TH sur les résidences principales est compensée par le transfert à leur profit, à due concurrence, d'une fraction de TVA. C'est pour cela que leur taux de foncier bâti ne change pas, seule la taxe OM augmente de 0.5%.

Les bases 2021 peuvent varier légèrement

Exemple d'imposition 2021

Taxe Foncier bâti	Commune	Synd.com	Inter.com	Département	Taxe OM	Total cotisations
Taux 2020	8.75%		8.93%	25.54%	14%	
Base 2020	1291		1291	1291	1291	
Cotisations 2020	112 €		115 €	330 €	181 €	738 €
Taux 2021	34.29%		8.93%		14.5%	
Base 2021	1291		1291		1291	
Cotisations 2021	442 €		115 €	0 €	187 €	744 €

## POUR LES NOUVEAUX HABITANTS DE LIHONS

Le Conseil Municipal, les employés de la commune, les habitants de Lihons, souhaitent la bienvenue aux nouveaux Lihonsoises et Lihonsois.

**Nous vous invitons vivement à vous présenter à la mairie aux heures de permanences.** Vous serez accueillis par la secrétaire, le Maire ou un adjoint, pour obtenir les renseignements concernant :

- Les services de la commune
- Les associations, leurs activités, les plannings
- L'arbre de Noël (enfants de Lihons de 12 ans maximum)
- Le colis des anciens et repas des aînés (à partir de 60 ans)
- La mise à jour des différents fichiers de la commune
- L'inscription sur listes électorales : élections en 2021 et 2022  
(imprimé à remplir en mairie ou sur le site internet du service-public)
- Le recensement militaire pour les + de 16 ans

**Pour vous informer des actualités de la commune  
Et afin de respecter les distanciations et l'environnement**

**Vous pouvez et devez consulter le site internet de Lihons  
accessible désormais sur tablette et téléphone portable**

**<http://www.mairie-lihons.fr>**

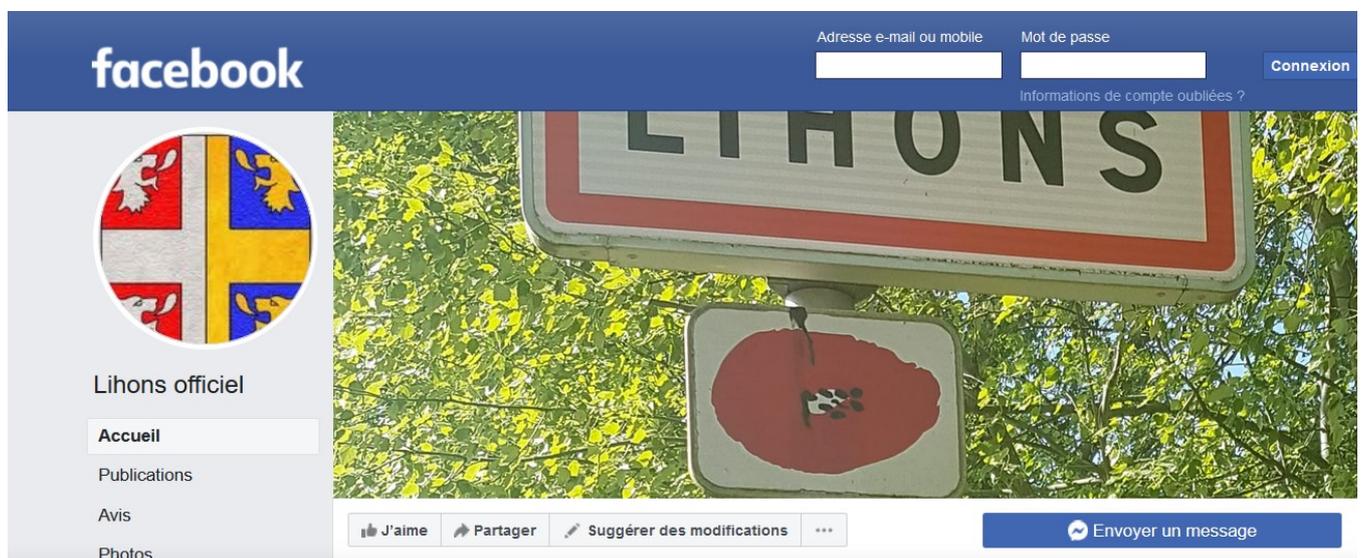


Le curseur permet d'ouvrir une autre page

Une page

facebook

est accessible : **lihons officiel**



Pour les questions pratiques telles que la garderie, la cantine, les médiathèques, l'assainissement collectif et non collectif, les collectes d'ordures ménagères et autres, consultez le site internet de la CCTP :

<http://www.terredepicardie.fr>

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Pour éviter le blocage des pompes et les interventions d'urgence  
Merci de **ne pas jeter de lingettes** et autres objets dans les toilettes  
ASSAINISSEMENT C.C. TERRE DE PICARDIE : 03.22.85.14.14  
En cas d'urgence : **07.86.37.12.35** (7jours/7, 24h/24h)

## ENVIRONNEMENT

Avec l'arrivée du beau temps, pensez déjà qu'il faudra couper ou traiter afin d'éviter les chardons dans quelques semaines. Le printemps, c'est la période où la commune reprend l'entretien des espaces verts. Aidez-nous en ne jetant ni papier, ni bouteille ou autres détritiques. Respectez les parterres de fleurs, l'abribus, l'aire de jeux, le site du Prince Murat, les chemins, les propriétés privées, et ce, pour le bien être de tous.

Nous vous rappelons que **l'entretien des trottoirs et des caniveaux est IMPÉRATIF ET À VOTRE CHARGE** (arrêté communal du 13/11/2017). Cette propreté est l'affaire de toutes et de tous et reflète l'image de la commune à l'extérieur.

## BON SENS ET RESPECT D'AUTRUI

### Voisinage

Le respect du voisinage s'appuie sur certaines règles de vie :

- Éviter les nuisances sonores **entre 22h et 7h00** (cris, aboiements des chiens, musique forte)
- Ne pas dégrader le bien d'autrui (boîtes aux lettres, parterres de fleurs, grillage...)

### Conciliateur de justice

Un conciliateur de Justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole.

La conciliation est **un mode de règlement amiable de litiges** de la vie quotidienne.

Litiges concernés et champs d'action :

- Difficultés entre les bailleurs et locataires
- Litiges de la consommation
- Problème de copropriété
- Litiges entre commerçants
- Litiges entre personnes
- Litiges et troubles du voisinage

Mr **Alain SÉGOUFFIN** conciliateur de justice  
vous reçoit sur rendez-vous en appelant le **06.12.47.97.69**

**Pouvoirs de police municipale du Maire : sécurité et salubrité publiques**

Dans le domaine **privé** les interventions du Maire sont exceptionnelles  
en cas de **péril grave et imminent**

**LUTTE CONTRE LE BRUIT**

Vu le Code des collectivités territoriales, le Code Pénal

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L1, L2, L49 et L772

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...) ne peuvent être effectués que :

- **du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**
- **le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00**

**RAMASSAGE DES ENGINES DE GUERRE**

Dès la découverte d'obus ou autres engins de guerre :

- veuillez mettre en garde vos enfants sur les risques que présente leur manipulation
- baliser la zone concernée
- **prévenir la mairie** le plus rapidement possible afin de faire intervenir les démineurs

**ATTRIBUTION DES BENNES**

Il vous est possible d'obtenir **une seule benne gratuite** par an et par habitation à disposition pendant **une semaine**. Pour obtenir la benne gratuite il faut **impérativement** passer par **la mairie**, toute demande directe sera refusée.

À partir de la deuxième benne :  
location payante directement auprès  
de la société Gurdebeke au  
**03.44.93.25.25**

Tarif de la location d'une benne  
compris entre 350 € et 700 €.

**Types de bennes :**

- 08m<sup>3</sup> GRAVATS
- 15m<sup>3</sup> TAILLE DÉCHETS VERTS
- 15m<sup>3</sup> DÉBARRAS

① La benne est disponible suivant la météo, le trafic et la disponibilité

NOM : .....
PRENOM : .....
ADRESSE : .....
.....
TEL : .....
Date de dépôt de la benne : .....
Délai de jouissance de la benne : 1 semaine <i>Prévenir la Mairie si la benne est pleine et à enlever</i>
<input type="checkbox"/> demande d'enlèvement, date : ...../...../.....
<b>TAILLE ET TYPE DE BENNE</b>
<input type="checkbox"/> 8 m <sup>3</sup> GRAVATS
<input type="checkbox"/> 15 m <sup>3</sup> seulement DECHETS VERTS TAILLES
<input type="checkbox"/> 15 m <sup>3</sup> DEBARRAS
<i>Interdit : pneus, huiles, emballages en verre, ferraille, électroménager, batterie, fibro, amiante, bidons (peinture, solvants, traitements ménager), encombrant</i>
Endroit de dépose : (faire plan si besoin)

**INTERDIT** : pneus, huiles, verre, ferraille, électroménager, batterie, fibro, amiante, bidons (peinture, solvants, traitements ménagers...), encombrant.

## RÉCAPITULATIF DES TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2020

- ❖ Devanture de la mairie et rénovation extérieure des bâtiments
- ❖ Rénovation des chapelles route de Vermandovillers et au cimetière
- ❖ Aménagement d'un parking et rénovation de l'entrée du cimetière
- ❖ Rénovation des calvaires
- ❖ Sous-bassement église
- ❖ Ajout éclairage sur aire de jeux
- ❖ Installation d'alarmes dans les bâtiments communaux



## TRAVAUX EN 2021

- ❖ Changement des fenêtres chapelle route de Vermandovillers
- ❖ Réparation d'un tampon « assainissement » sur RD 337
- ❖ Réparation du jeu et installation d'un nouveau jeu pour les 2 – 8 ans
- ❖ Installation de caméras de vidéo-protection au carrefour de l'église, au niveau des bâtiments communaux, de l'aire de jeux et du cimetière
- ❖ Installation d'une passerelle métallique galvanisée : chemin de Maucourt
- ❖ Élagage des arbres dans la commune
- ❖ Retrait des arbres au lotissement
- ❖ Fleurissement des différents parterres communaux
- ❖ Installation de 2 défibrillateurs extérieurs
- ❖ Installation d'un coffret forain côté monument
- ❖ Reprise des études de voirie (trottoir, caniveau, eau pluviale)
- ❖ Changement du paratonnerre et installation d'un coffret de sécurité « horloge » à l'église
- ❖ Lasure des portes de l'église, entretien des chenaux et de la toiture
- ❖ Installation de nouveaux panneaux de rues et de l'interdiction de stationner sur le parvis de l'église



STATIONNEMENT  
INTERDIT  
SUR LE PARVIS



- ❖ Installation de 10 bancs :
  - 1 chapelle du Vivier, 1 chemin de Maucourt, 1 Prince Murat, 1 au cimetière, 2 sur la place (côté monument), 4 au terrain de jeux
- ❖ Salle des fêtes :
  - Agrandissement et mise aux normes accessibilité et sécurité de la salle des fêtes
  - Création d'une place de parking « handicapé »
  - Retrait du poteau « Orange » gênant pour accès mairie/salle des fêtes
- ❖ Changement de priorité au carrefour Herleville/Rosières, Lihons/ Framerville



Sens Lihons/Framerville

**Installation de  
panneaux STOP**



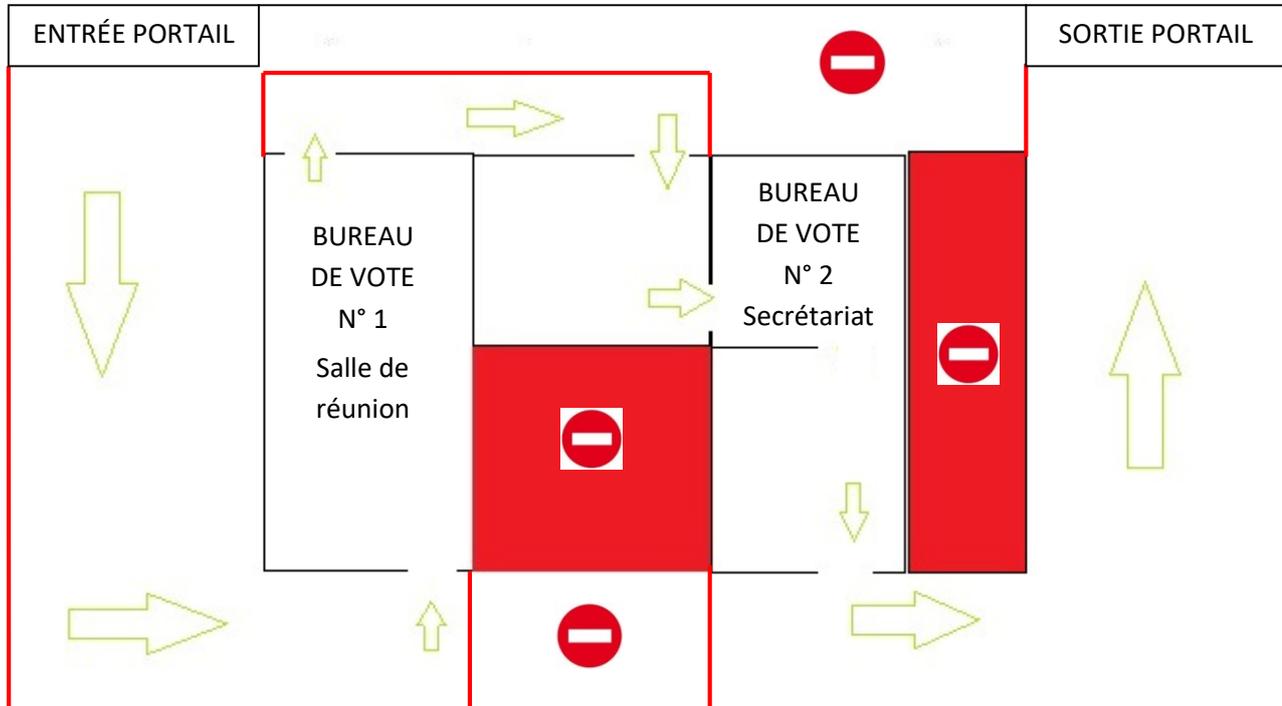
Sens Framerville/Lihons

# ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

**Dimanches 20 et 27 juin de 8h00 à 18h00 à la mairie de Lihons**

Un sens de circulation sera mis en place pour accéder successivement aux deux bureaux de vote afin de respecter le protocole sanitaire.

**Pensez à prendre votre propre stylo**



## EFFECTUER UNE PROCURATION

La procuration permet à un électeur (le mandant) de confier l'expression de son vote à un autre électeur (le mandataire), ils doivent tous les deux être inscrits sur la même liste électorale de la commune. Pendant l'épidémie de Covid19, par dérogation chaque mandataire peut disposer de deux procurations.

Le mandant, avec sa carte d'identité, doit obligatoirement se déplacer en personne auprès de la gendarmerie ou au greffe du tribunal pour effectuer la procuration.

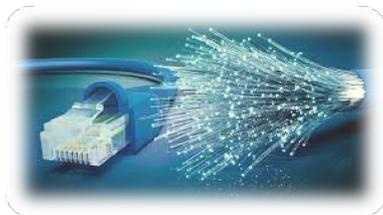
## PROCURATION DÉMATÉRIALISÉE



### Comment ça marche ?



Toutes les informations sur le site internet <https://www.maprocuration.gouv.fr>



## À l'Horizon 2024

### la fibre optique pour tous

Facteur clé d'attractivité et de développement du territoire, l'accès au très haut débit est devenu essentiel au quotidien des habitants et acteurs économiques. Le syndicat mixte Somme Numérique, qui regroupe le Conseil départemental et les intercommunalités de la Somme, a donc adopté un programme ambitieux de déploiement du très haut débit dans tout le département, soutenu par l'État, le fonds européen FEDER et le Conseil Régional.

La phase d'étude, par SOMME NUMÉRIQUE, débute dans notre commune.

La société « La signal Picardie » mandatée par l'entreprise AXIANS va prochainement dénombrer les habitations afin de dimensionner le futur réseau de la fibre sur Lihons.

Source : [www.somme.fr](http://www.somme.fr)

---

### MAISONS FLEURIES ET ILLUMINÉES



#### Participation aux concours

Pour les maisons fleuries le jury passera pendant toute la période estivale et entre les fêtes de fin d'année pour les maisons illuminées.

Les **participations** aux concours se feront **exclusivement sur inscription** en complétant le coupon réponse ci-dessous.

✂ .....

<b>COUPON RÉPONSE CONCOURS</b>
--------------------------------

**A remettre en mairie au plus tard le 30 juin**

Madame/Monsieur : .....

Adresse précise : .....

Participera :  maisons fleuries  
 maisons illuminées

Vous pouvez cocher une ou deux cases.

RGPD : Nous collectons ces données afin de gérer un fichier de participants, traité informatiquement par la secrétaire de mairie de Lihons, mis à jour chaque année. Selon les modalités de l'article 13, chap3 du règlement RGPD de la CNIL

# Déclaration Impôts revenus 2020 en 2021

Depuis le 8 avril 2021, vous avez la possibilité de faire votre déclaration de revenus de 2020.

*Informations utiles sur le site internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)*

Malgré la mise en place du prélèvement à la source, **la déclaration de revenus en ligne est obligatoire**, mais si vous ne parvenez pas à la faire, vous pouvez opter pour le format papier.

Les dates limites de déclaration sont fixées dans le Département de la Somme (80) **au 8 juin 2021**.

**La déclaration papier doit être déposée au plus tard le 20 mai 2021**, quel que soit le lieu de résidence.

## Déclaration en ligne

Si vous possédez déjà un numéro fiscal, vous devez déposer votre déclaration de revenu en ligne sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) et suivre les étapes ci-dessous :

- connectez-vous à votre espace particulier
- munissez-vous de votre numéro fiscal (mentionné sur votre dernier avis d'imposition) et de votre mot de passe
- sélectionnez la rubrique *déclarer*
- remplissez les catégories de revenus et charges vous concernant.

Si vous ne possédez pas de numéro fiscal, vous pouvez le demander auprès de votre service des impôts des particuliers au guichet ou à partir d'un formulaire disponible à la rubrique *contact* du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) > Vous êtes un particulier > Votre demande concerne l'accès à votre espace particulier > Je n'ai pas de numéro fiscal.

Après la réception de votre avis d'impôt, si vous constatez une erreur dans votre déclaration d'impôt, vous pourrez effectuer une correction directement en ligne depuis votre espace « Particulier » dès l'ouverture du service et jusqu'à mi-décembre.

**À savoir :** même si vous déclarez pour la première fois, votre déclaration en ligne sera pré remplie. Elle contient certains revenus déjà saisis tels que salaires, retraites, allocations chômage et indemnités journalières, revenus de capitaux mobiliers...

Avant de valider votre déclaration pré remplie, vous devez vérifier les informations indiquées et si nécessaire, les corriger et les compléter.

## Déclaration papier

Vous pouvez faire une déclaration papier si :

- votre résidence principale n'est pas équipée d'un accès internet
- votre résidence principale est bien équipée d'un accès à internet mais vous n'êtes pas en mesure d'utiliser correctement le service de télé déclaration
- vous avez explicitement manifesté votre volonté de recevoir une déclaration papier depuis avril 2020

Si vous êtes connu de l'administration fiscale, vous recevrez par courrier une déclaration pré remplie. Il vous faudra vérifier les informations contenues dans la déclaration (adresse, situation familiale, salaires, retraites, allocations...). Si les informations sont inexactes, vous pouvez les corriger directement.

**À savoir :** vous pouvez vous procurer le formulaire de déclaration (imprimé 2042) auprès du centre des Finances Publiques (service des Impôts des Particuliers) de votre domicile. Après l'avoir rempli et signé, vous devez l'adresser au service des impôts des particuliers **avant le 20 mai 2021 à minuit**.

**Attention :** si vous avez déclaré en ligne en 2019 et 2020, vous ne recevez plus votre déclaration sous format papier

# DÉCLARATION 2021 SUR LES REVENUS DE 2020 COMMENT NOUS CONTACTER ?



## PRIVILÉGIER LE CONTACT PAR :

TÉLÉPHONE	COURRIEL
<p><b>Contactez le 0809 401 401</b> (appel non surtaxé - du lundi au vendredi de 8h30 à 19h)</p> <p><b>Prendre un rendez-vous téléphonique sur</b> <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a> via la rubrique CONTACT ou dans votre espace « particulier »</p>	<p><b>Dans votre espace sécurisé</b> <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a> (réponse dans les 8 jours). QR Code <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a></p>  <p>(iOS / Android)</p>

## BESOIN DE NOUS RENCONTRER ? NOS POINTS DE CONTACTS EN FONCTION DE VOTRE SITUATION

<p><b>Être accompagné à la déclaration en ligne ou obtenir des informations générales</b></p> <p><b>Dans votre Service des Impôts des Particuliers</b></p> <p><b>Dans une France Services à</b> Abbeville, Amiens (Nord, Etouvie, Rollin), Ailly-le-Haut-Clocher, Crécy, Ham, Moreuil, Nesle, Péronne, Roye, Rue.</p> <p><b>Dans un Service de Gestion comptable à</b> Albert, Doullens, Friville-Escarbotin, Montdidier, Poix-de-Picardie</p>	<p><b>Obtenir des réponses à des questions complexes</b></p> <p><b>Prendre RDV sur</b> <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a> via la rubrique CONTACT ou dans votre espace « particulier » ou avec l'aide d'un animateur FS. Un agent des finances publiques vous appellera systématiquement quelques jours avant le RDV</p> <p><b>Rencontrer un agent des finances publiques dans votre France Services</b> (permanence hebdomadaire)</p>
<p><b>COVID-19 – Les services sont ouverts avec jauge d'accueil restreinte</b> <b>Port du masque OBLIGATOIRE</b></p>	

### PERMANENCES EN FRANCE SERVICES DURANT LA CAMPAGNE DÉCLARATIVE 2021

LUNDI	MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI
Matin	Matin	Après-midi	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin
FS HAM	FS AMIENS ATRIUM	FS AILLY-LE-HAUT-CLOCHER <i>(après la période de renforcement sanitaire)</i>	FS MOREUIL  FS NESLE 3 <sup>ème</sup> du mois	FS AILLY-LE-HAUT-CLOCHER <i>(pendant la période de renforcement sanitaire)</i>  FS RUE <i>(après la période de renforcement sanitaire)</i>  FS AMIENS ETOUVIE	FS RUE <i>(pendant la période de renforcement sanitaire)</i>	FS ROYE

## VOUS ÊTES CONCERNÉS PAR LA DÉCLARATION AUTOMATIQUE ?

- Vérifiez les informations** mentionnées sur la déclaration pré-remplie
- Si vous n'avez pas de modification à apporter** à la déclaration, ne faites rien de plus, c'est **AUTOMATIQUEMENT validé**

# LA VACCINATION COVID 19 À PARTIR DE 55 ANS



Même si pour l'instant les prioritaires restent les plus de 70 ans, les tranches éligibles à la vaccination vont progressivement se généraliser à des tranches d'âge inférieures.

Il est demandé aux communes de répertorier les personnes **à partir de 55 ans**.

Le centre de vaccination situé à l'espace socioculturel de Chaulnes est pérenne à partir du **24 avril 2021**.

En complétant et retournant le coupon ci-dessous à la mairie, vous serez inscrits sur la liste d'attente du centre de vaccination et serez contactés en fonction des doses de vaccins disponibles et des âges prioritaires.

Le numéro de portable est indispensable car les RDV seront directement adressés par SMS. **Vos cartes d'identité et carte vitale** seront **obligatoires** le jour de la vaccination.

✂ .....

## COUPON RÉPONSE VACCINATION COVID 19

**A remettre en mairie au plus vite**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone **portable** : .....

Cochez la case correspondant à votre situation :

- est déjà vacciné
- est en cours de vaccination
- souhaite être vacciné
- ne souhaite pas être vacciné



Pour les personnes de plus de 70 ans ayant déjà remis ce coupon en mairie, merci de ne pas répondre.

Nous collectons ces données, traitées informatiquement par la secrétaire de mairie de Lihons, transmises au centre de vaccination de Chaulnes.  
Selon les modalités de l'article 13, chap3 du règlement RGPD de la CNIL.

## MUTUELLE DE VILLAGE

Depuis 2013, date à laquelle la commune de Caumont-sur-Durance (dans le Vaucluse) a lancé l'initiative, de nombreuses municipalités ont choisi de mettre en place une « mutuelle communale », autrefois appelée « **mutuelle de village** ».

L'idée de ce dispositif consiste à regrouper les habitants d'une même commune **afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé de qualité à des prix compétitifs**.

Il s'agit d'un dispositif de solidarité non obligatoire. Source : [www.aide-sociale.fr](http://www.aide-sociale.fr)



La commune a adhéré à ce dispositif auprès de la « mutuelle Just » dont voici les dernières informations.

La « Mutuelle Just » a élaboré une **offre santé exclusive** à destination des habitants de ses communes partenaires. Cette **mutuelle communale** est pensée pour que chaque maire puisse proposer à ses habitants une **couverture santé complémentaire de haute qualité, à tarifs avantageux**.

La mutuelle communale est le résultat d'un **partenariat entre notre mutuelle et votre mairie**. En effet, l'offre Label'Ville a été conçue pour vous favoriser l'accès aux soins. Les garanties sont pensées pour pouvoir vous **accompagner** au quotidien, dans vos besoins de remboursement, mais aussi selon votre réalité économique.

Choisir la mutuelle communale, c'est choisir une **mutuelle de confiance**, pensée en collaboration avec les acteurs de terrain de votre ville. L'occasion de bénéficier d'une couverture santé de qualité, adaptée à votre budget.

Une complémentaire santé avec 7 niveaux de garanties adaptés à tous les besoins :

- Une **protection contre les risques lourds** dès le premier niveau de garanties
- Un accès facilité à une **chambre particulière** en cas d'hospitalisation
- La prise en charge des frais pour l'**accompagnant d'un enfant de moins de 16 ans hospitalisé**
- Le remboursement de certains **dispositifs médicaux, contraceptifs, vaccins**
- **L'orthodontie** non remboursée par la Sécurité Sociale prise en charge jusqu'à 300€ / semestre

Une mutuelle simplifiée pour vous

- Un gain au niveau de votre pouvoir d'achat **grâce à des prix négociés**
- Une adhésion sans limite d'âge, **sans conditions ni questionnaire médical**
- Aucun délai de carence **pour une couverture santé immédiate**
- Une vraie proximité et une grande réactivité **grâce à nos 13 agences en Hauts-de-France et à nos téléconseillers basés à Valenciennes**

Conseillère fidélisation à Lihons : Mme Valérie LOOTVOET

Mail : [v.lootvoet@juste.fr](mailto:v.lootvoet@juste.fr)

Téléphone : 06.71.16.80.11

# MÉDIATHÈQUES INTERCOMMUNALES



**MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE ANTOINE DE ST EXUPERY**  
Avenue Aristide Briand 80320 CHAULNES  
Tél. : 03.22.84.68.44 - ou [mediatheque.chaulnes@terredepicardie.fr](mailto:mediatheque.chaulnes@terredepicardie.fr)

**MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE RAOUL FOLLEREAU**  
Place Falize – BP9 80170 ROSIÈRES EN SANTERRE  
Tel 03 22 88 48 10 ou [mediatheque.rosieres@terredepicardie.fr](mailto:mediatheque.rosieres@terredepicardie.fr)



## INFORMATIONS

### POUR VOUS INSCRIRE IL VOUS FAUT :

Remplir le formulaire de renseignements remis lors de votre visite à la médiathèque. Présenter un justificatif de domicile datant de moins de trois mois. Régler le montant de l'adhésion\* fixé par le règlement

5 € : Adultes résidents CCTP.  
8 € : Adultes extérieurs  
Gratuit : Pour les étudiants, les demandeurs d'emploi, Handicapés, les allocataires du RSA, sur présentation d'un justificatif de l'année en cours.

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, nous vous proposons une nouvelle organisation :

Les mercredi et samedi, la médiathèque de Chaulnes sera ouverte aux heures habituelles.

Click-Call and collect :  
Mardi / Jeudi / Vendredi

Possibilité de continuer à prendre les rendez-vous pour la médiathèque de Rosières en Santerre en appelant au 03 22 84 68 44 et réserver via la catalogue en ligne (<https://terre-de-picardie-pom.c3rb.org/index.php>).

### PORTAGE A DOMICILE

Après un portage régulier dans les MARPA et Maison de retraite, les médiathèques proposent un portage à domicile pour les personnes isolées ou empêchées (seniors, malades, personnes à mobilité réduite, hospitalisées...).

Pour bénéficier de ce service gratuit, il vous suffit de contacter la médiathèque intercommunale de Chaulnes par téléphone, mail ou par personne intermédiaire pour effectuer la démarche.

Un bulletin d'inscription sera remis au bénéficiaire ainsi qu'une petite enquête simple sur les genres de livres appréciés. Le bibliothécaire se chargera de fixer les rendez-vous afin de déposer les documents à domicile.



### ANIMATIONS

**BIBLIOCHRONIC L'EXPOSITION... PRESQUE SCIENTIFIQUE D'UN SAVANT FOU AMOUREUX DES LIVRES** (en partenariat avec le PETR et le Tas de Sable Ches Panses Vertes, centre de la marionnette en Région Hauts-de-France).

Sous réserve des recommandations sanitaires gouvernementales, les ateliers à la médiathèque de Chaulnes sont programmés les :

26 mai, 5 juin, 9 juin et 12 juin de 9h30 à 12h

L'exposition BIBLIOCHRONIC aura lieu du 26 mai au 8 juin

28 mai : Spectacle BIBLIOTRON (salle St Didier ou centre socio-culturel de Chaulnes)

Le PETR Coeur des Hauts-de-France a le privilège d'accueillir en résidence plusieurs mois, l'auteur et poète Sébastien Kwiek et le photographe Benjamin Teissedre. Une Saison en Santerre est la préfiguration du nouveau projet PANORAMA qui verra le jour à partir de la saison 2021 / 2022 sur le territoire du Santerre Haute Somme.

PANORAMA ou comment rendre vivant un patrimoine, faire parler les pierres, respirer nos paysages à travers le regard d'artistes d'aujourd'hui.

PANORAMA ou comment rendre les habitants, acteurs, témoins d'une histoire qui n'a de cesse de se réinventer... et ambassadeurs d'un territoire riche de ce qu'il fut, ce qu'il est et de ce qu'il sera.

Les ateliers auront lieu fin du 1<sup>er</sup> semestre.





La médiation numérique est un service géré par un animateur multimédia qui a pour mission de faire découvrir et partager les connaissances et les pratiques numériques pour faciliter l'accès de tous aux services et aux innovations de l'Internet et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il intervient dans les lieux d'accès public à Internet (Espaces Publics Numériques, bibliothèques, médiathèques).

Il accompagne et assiste des populations aux caractéristiques différentes (enfants, seniors, demandeurs d'emploi...) dans l'appropriation des outils informatiques et des usages de l'Internet, au travers d'actions de médiation individuelles ou collectives.

### **Les services proposés sont :**

#### L'accès libre :

Dans chaque lieu de médiation numérique, des ordinateurs sont accessibles pour tout public voulant surfer sur Internet, accéder à leur messagerie, rédiger un courrier et imprimer des documents.

#### Les initiations :

Le service médiation numérique propose au grand public des initiations gratuites pour apprendre à utiliser l'ordinateur, naviguer sur Internet et consulter leurs mails.

#### Les ateliers :

Le service médiation numérique propose, en parallèle à l'initiation informatique, des ateliers sur différents thèmes :

- Retouche photo
- Création de diaporama
- Découverte de la tablette numérique
- Découverte de Facebook

Pour vous inscrire, veuillez contacter l'animatrice Sabrina DUPUIS au 06.49.20.65.94 ou par mail à [s.dupuis@terredepicardie.fr](mailto:s.dupuis@terredepicardie.fr) ou vous rendre directement dans l'un des espaces de médiation numérique.

Permanence du service de Médiation Numérique, le Jeudi matin (9h-12h) et le Vendredi toute la journée (9h-12h/13h30-17h) à la mairie de Rosières en Santerre

- Consultation libre
- Aide aux démarches administratives en ligne (CAF-Pôle Emploi-ANTS...)
- Impression et numérisation de vos documents
- Initiation ordinateur ou tablette

Uniquement sur RDV

Port du masque obligatoire



Hauts-de-France  
Le brûlage à l'air libre  
des déchets verts  
à l'usage des particuliers

UNE PRATIQUE INTERDITE, DANGEREUSE  
ET TRÈS POLLUANTE

*Pour notre air  
et notre santé,  
chaque geste compte*



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

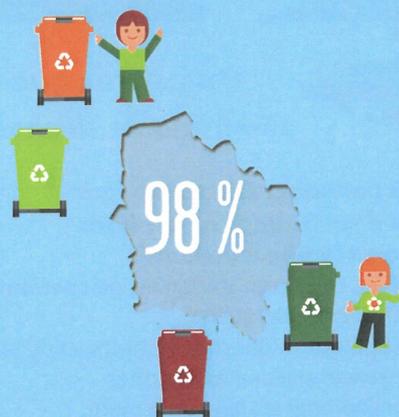
## QUELQUES CHIFFRES

**302** déchèteries

dans la région

**98 %** de la population

de la région a accès à une déchèterie



Brûler **50 kg** de végétaux émet autant de particules que :



**12 mois** de chauffage  
d'un pavillon avec  
une chaudière  
**au fioul** performante

**13 000 km**  
parcourus par une  
voiture **diesel**  
**récente**

**3 semaines**

de chauffage  
d'un pavillon avec  
une chaudière  
**au bois** performante

**14 000 km**  
parcourus par  
une voiture  
**essence**  
**récente**

**1 800 km**  
parcourus par  
une voiture  
**diesel**  
**ancienne**



## POUR EN SAVOIR PLUS

« Utiliser ses déchets verts et de cuisine au jardin »,  
Le guide de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de  
l'énergie informe et conseille sur les différentes solutions pour  
valoriser ces déchets :

<https://www.ademe.fr/compostage-paillage>





## LES POLLUANTS ET LEURS IMPACTS

On estime que l'entretien du jardin génère  
160 kilos de déchets verts par personne et par an

• **Les polluants émis dans l'air lors d'un brûlage à l'air libre peuvent nuire à la santé.**

En effet, cette combustion est peu performante, particulièrement quand les végétaux brûlés sont humides, et dégage des substances polluantes, toxiques pour l'homme et l'environnement.

• **La toxicité des substances** émises dans l'air peut encore être accrue en cas de mélange des déchets verts avec d'autres déchets de jardin (plastiques, bois traités).



dont 6 500 décès/an  
en Hauts-de-France

soit -16 mois en moyenne  
d'espérance de vie

48 000 décès/an  
pourraient être  
évités en France

### LE SAVIEZ-

- En France, la pollution de l'air par les particules fines ( $\text{Ø} < 2,5 \mu\text{m}$ ) est responsable de la **mort prématurée de 48 000 personnes tous les ans**. (source : Santé publique France, 2016).
- Au-delà, la pollution atmosphérique est responsable de nombreuses maladies, touchant toute la population du territoire : cancers, maladies cardiovasculaires, asthme, accouchements prématurés, accidents vasculaires cérébraux, troubles de la fertilité, etc.
- Le coût total de la pollution atmosphérique a été estimé, pour la France, à environ 100 milliards d'euros par an (source : Sénat, 2015).

Contact :

[pace.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pace.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr)

Pour en savoir plus :

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Elimination-des-dechets-verts>

Direction régionale de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
Hauts-de-France  
44, rue de Tournai - CS 40259  
59019 Lille Cedex

[www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

## LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT

*Le brûlage des déchets ménagers dont les déchets verts, est interdit toute l'année, sur l'ensemble de la région Hauts-de-France.*

*Les infractions à la réglementation peuvent être constatées par le maire, ses adjoints ou les forces de l'ordre.*

### IL EXISTE DES SOLUTIONS ALTERNATIVES



#### **Le compostage individuel**

Les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, déchets alimentaires...

C'est facile, cela permet de réduire les volumes de déchets et le compost peut être réutilisé dans les jardins ou les bacs à fleurs en complément d'autres amendements (terreau, etc.).



#### **La collecte en déchèterie**

Vous pouvez déposer les déchets verts dans la déchèterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

Par ailleurs, de nombreuses déchèteries mettent à disposition des particuliers du compost issu de la collecte des déchets verts.



#### **Le paillage**

Le « paillage » est simple et peu coûteux. Cette technique consiste à recouvrir le sol de déchets organiques broyés pour le nourrir et/ou le protéger.

Il évitera le développement des mauvaises herbes et créera une rétention de l'humidité au niveau du sol.





Ville de Chaulnes

# Tère Bourse aux Plantes

Dimanche 09 Mai 2021



Vous souhaitez  
échanger vos semis,  
graines, boutures ?

Vous voulez partager  
des astuces de  
jardinage dans la bonne  
humeur ?

## Retrouvons-nous

Sur le marché campagnard « Les trésors du Santerre »  
Le dimanche 09 mai de 08h45 à 12h30

\*\*\*\*\*GRATUIT\*\*\*\*\*

**(réservé aux particuliers)**

**Commune de CHAULNES**

Renseignements et inscriptions en mairie au 03.22.83.80.80 ou par mail [mairie.chaulnes@wanadoo.fr](mailto:mairie.chaulnes@wanadoo.fr) ou  
au 06.78.13.87.43



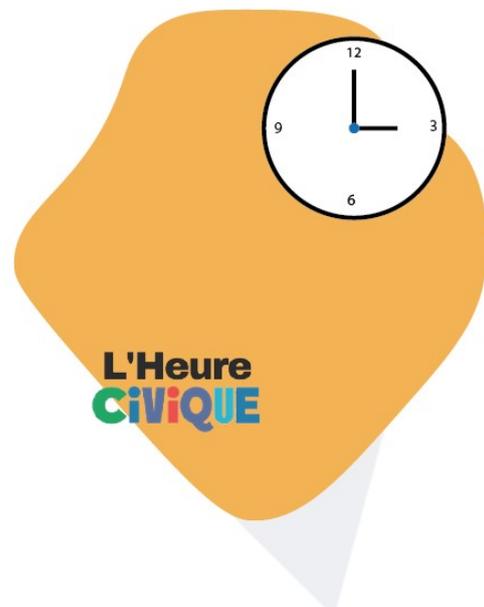
#LHEURECIVIQUE

## Une heure par mois ? Chacun d'entre nous peut le faire !

Le rythme de vie de tous ne permet pas toujours de nous engager dans la durée. C'est pourquoi, nous avons imaginé l'Heure Civique.

Simple, près de chez soi et sans contrainte, vous pouvez choisir les gestes de solidarité qui vous conviennent ! L'essentiel est de renforcer le lien, notre bien le plus précieux...

Que ce soit pour aider les plus démunis, faire des courses pour des voisins ou encore aider dans des démarches administratives, chaque minute est utile !



**Covid-19** : Aller faire vacciner son voisin



Soulager un aidant



Faire la lecture



Partager son savoir



Aider au bricolage



Apprendre internet



Faire les courses



Tenir compagnie

Inscription directement sur le site internet

PASSEPORT  
CARTE D'IDENTITÉ  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE

## MES DÉMARCHES à portée de clic!



### Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle [gouv.fr](https://gouv.fr)
- Je vais sur le site de l'ANTS\*
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants France Connect

#### Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie à laquelle j'ai déposé le dossier

#### Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une : duplicata, changement d'adresse, changement de titulaire, cession de véhicule\*, autre motif\*\*

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile

#### Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie à laquelle j'ai déposé le dossier

- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique « services associés » puis où « immatriculer mon véhicule »
- Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique

\*\* Uniquement en m'identifiant avec mon compte France Connect

\*ANTS : Agence Nationale des Titres Sécurisés

#### Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne : Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne <https://timbres.impots.gouv.fr/>

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande

Je reçois mon permis à mon domicile

# Canal Seine-Nord : le défi de l'emploi est lancé



Une nouvelle étape dans la réalisation du Canal Seine Nord Europe a été franchie. Le 1er avril 2021, la Région, la Chambre de commerce et d'industrie, Pôle emploi Hauts-de-France et la Société du Canal Seine-Nord Europe, ont signé trois conventions : Canal Entreprises, Canal Emploi et Canal Formation. Objectif : simplifier l'accompagnement des entreprises, informer et faciliter l'accès aux offres du Canal.

Ça y est le chantier du Canal Seine Nord Europe entre dans sa phase visible. En mai, débiteront les travaux de voiries, suivis en septembre par ceux sur les quais. Beaucoup de travaux qui créeront beaucoup d'activité et d'emplois pour les entreprises des Hauts-de-France. Jusqu'à 6 000 emplois au plus fort du chantier, et plus de 15 000 une fois le chantier terminé.

## Bon pour l'environnement et pour l'emploi

*"Le Canal Seine Nord n'est pas qu'un sujet de transport, c'est aussi un sujet économique, a reconnu le président de Région. C'est bon pour l'environnement et pour l'emploi. À nous de trouver comment ces emplois peuvent bénéficier aux entreprises de la région."*

*"Canal Emploi va nous permettre de lister les métiers recherchés pour les emplois directs et indirects liés au Canal, a expliqué Frédéric Danel, directeur régional de Pôle Emploi. Pour Canal formation, nous allons travailler avec les différentes branches professionnelles pour identifier les besoins en compétences et former les demandeurs d'emploi intéressés. La dynamique va prendre toute son ampleur avec l'avancée du chantier."*

*"Cette démarche arrive à point nommé, s'est félicité Philippe Hourdain, président de la Chambre de commerce et d'industrie. Le Canal Seine Nord Europe est un plan de relance à lui tout seul ! On n'oublie pas les TPE/PME que nous allons accompagner et former pour leur permettre de répondre aussi aux appels d'offres du chantier."*

# Pour aller plus loin

## DOCUMENTEZ-VOUS SUR INTERNET

Pour plus d'informations et de conseils, consultez le site Internet de l'ADEME. Vous y trouverez de nombreux guides et fiches pratiques, tels que « Réduire sa facture d'électricité », « Choisir son éclairage », « La face cachée du numérique », « Une maison plus écologique » et bien d'autres encore !



Pour découvrir tous les guides de l'ADEME : [www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques](http://www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques)

## FAITES-VOUS ACCOMPAGNER

Les conseillers **FAIRE** sont à votre disposition pour vous aider à diminuer vos consommations d'énergie. Ils vont donner des conseils sur mesure, gratuitement et en toute objectivité.

Pour prendre rendez-vous avec un conseiller dans l'espace d'information le plus proche de chez vous et être accompagné dans votre projet :

0 808 800 700 Service gratuit + prix appel OU [www.faire.fr](http://www.faire.fr)

## DEVENEZ UNE FAMILLE ÉCONOME!



Dans toute la France, plus de 43 000 familles ont déjà formé des équipes pour relever ensemble le défi « Familles à Énergie Positive ». Elles ont montré qu'il est possible de diminuer sa consommation d'eau et d'énergie grâce de multiples gestes faciles à mettre en place !

L'objectif de diminution de 8% de leur consommation d'énergie a été largement dépassé. Pour preuve : ces familles ont réussi à réduire leur consommation d'énergie de 12% en moyenne soit une économie de près de 200 euros sur leurs factures. Les plus motivés ont même atteint 19% de réduction !

Si vous souhaitez vous aussi participer à une action de ce type, concrète, mesurable et conviviale, rendez-vous sur le site :

[www.familles-a-energie-positive.fr](http://www.familles-a-energie-positive.fr)



Amiens, le 29 MARS 2021

La préfète

à

Monsieur le Président du conseil départemental  
de la Somme

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI à  
fiscalité propre,

Mesdames et Messieurs les présidents de  
syndicats de communes et de syndicats mixtes

du département de la Somme

Copie à Madame et Messieurs les Sous-Préfets

Copie à Madame la directrice départementale des  
finances publiques

**Objet :** Entrée en vigueur de la refonte de la fiscalité locale :

rappel sur le vote des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et publication de  
précisions sur le coefficient correcteur

**PJ :** 1

Le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité  
propre est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A ce titre, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe  
d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale,  
calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017.

Cette compensation prend la forme suivante :

- les communes bénéficient du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés  
bâties (TFPB) des départements et pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale  
encore perçus par l'État.
- les EPCI à fiscalité propre bénéficieront d'une fraction de TVA dynamique, égale au montant  
de leur taxe d'habitation perdue, calculé sur la base du taux adopté en 2017.

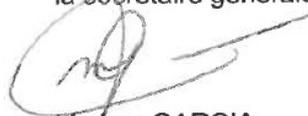
Pour les communes, l'application d'un coefficient correcteur garanti à chaque commune, une compensation à l'euro près. Ce coefficient correcteur, fixe et pérenne, figurera sur les états fiscaux transmis à la fin du mois de mars par la direction départementale des finances publiques.

Par ailleurs, je vous rappelle que dans le cadre de l'adoption des taux de fiscalité directe locale, s'agissant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les conseils municipaux en 2020 et du taux départemental de TFPB de 2020 (cf tableau ci-joint).

**Une reconduction du seul taux communal en 2021 s'apparentera à une baisse de taux.** Si des communes ont déjà adopté de telles délibérations, elles doivent adopter une nouvelle délibération intégrant le taux départemental avant le 15 avril prochain.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Pour La préfète et par délégation,  
la secrétaire générale,



Myriam GARCIA



Objet : **Informations concernant la relève annuelle des compteurs d'eau**

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Pour faire face à la situation sanitaire, les services du SIEP du Santerre ont été organisés de façon à garantir la continuité du service public de production et de distribution d'eau potable.

Sur votre commune, la relève annuelle des compteurs des abonnés est prévue à compter du 3 mai 2021.

Les agents prendront toutes les mesures d'hygiène préconisées par les protocoles gérant la crise sanitaire.

Si le compteur ne peut être relevé, un carton sera déposé dans la boîte aux lettres de l'abonné afin qu'il procède à la relève de son compteur et transmette les informations au SIEP.

Les différents services du SIEP se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Président du SIEP du Santerre



Philippe CHEVAL

**ATTENTION**



**Verbalisations à venir**

DÉPARTEMENT DE LA SOMME  
COMMUNE DE LIHONS

**Arrêté municipal du 14 NOVEMBRE 2014  
Interdiction de stationnement sur les trottoirs  
Voie Départementale RD337 « rue Général Leclerc »  
dans l'agglomération de Lihons**

**LE MAIRE DE LIHONS,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;  
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,  
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;  
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R417.11;  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et septième partie – marques sur chaussées – approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié) ;  
**Considérant** que le stationnement sur trottoir à l'abord d'un passage piéton est dangereux par manque de visibilité.  
**Considérant** qu'il y a un manque de civisme et de respect de chacun.  
**Considérant** les réclamations en mairie.

**Arrête**

**ARTICLE 1 :** Le **stationnement sur le trottoir** de tous véhicules est **interdit** aux numéros d'habitation **9, 12, 14, 16, 18 de la « rue général Leclerc »** dans l'agglomération de Lihons.

**ARTICLE 2 :** Un nouveau passage sera mis en place à proximité de ces habitations par la municipalité.

**ARTICLE 3 :** Les véhicules devront stationner soit sur leur parcelle ou garage, soit sur le parking de la place.

**ARTICLE 4 :** Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de l'affichage.

**ARTICLE 5 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Lihons.

**ARTICLE 7 :** Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 8 :** Monsieur le Maire de la commune de Lihons.,  
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lihons, le 14/11/2014  
Le Maire

Copie sera adressée à :  
Aux habitations 9, 12, 14, 16, 18 rue Général Leclerc



**ATTENTION**



**Verbalisations à venir**

DÉPARTEMENT DE LA SOMME  
COMMUNE DE LIHONS

**Arrêté municipal du 14 NOVEMBRE 2014  
Interdiction de stationnement sur les trottoirs  
« rue Marcheopot »,  
dans l'agglomération de Lihons**

**LE MAIRE DE LIHONS,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;  
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,  
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;  
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R417.11;  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et septième partie – marques sur chaussées – approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié) ;  
**Considérant** la largeur de la chaussée trop petite.  
**Considérant** le passage d'engins agricoles.  
**Considérant** le parking existant devant l'aire de jeux.

**Arrête**

**ARTICLE 1** : Le **stationnement sur le trottoir** ou à cheval de tous véhicules est **interdit** « rue Marcheopot » dans l'agglomération de Lihons.

**ARTICLE 2** : Un parking devant l'aire de jeux « rue Marcheopot » pourra accueillir tout véhicule de 25 tonnes maximum.

**ARTICLE 3** : Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet dès affichage de l'arrêté.

**ARTICLE 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Lihons.

**ARTICLE 6** : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 7** : Monsieur le Maire de la commune de Lihons.,  
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lihons,  
Le 14/11/2014  
Le Maire



**MAIRIE DE LIHONS**

PAR 80 - CHAULNES  
TÉLÉPHONE: 196 A CHAULNES

**Verbalisations à venir**

A R R E T E

PORTANT INTERDICTION AUX VEHICULES POIDS LOURDS  
DE STATIONNER SUR LES TROTTOIRS.

-----

Le Maire de la Commune de LIHONS :

- Vu le Code de l'Administration Communale, notamment les articles 97 et 98.
- Considérant que le stationnement des véhicules poids lourds sur les trottoirs, y occasionne de graves dégâts, et gêne les riverains.

A R R E T E :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : le stationnement des véhicules poids lourds est interdit sur les trottoirs.

ARTICLE 2 : le présent arrêté sera soumis au visa de Monsieur le Sous Préfet de PERONNE.

ARTICLE 3 : le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CHAULNES et les agents de la police municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à LIHONS le 3 Janvier 1977

Le Maire :



VU

PÉRONNE, le 11 JAN. 1977

Le Sous-Préfet,  
Pour le Sous-Préfet  
Le Secrétaire en Chef délégué



Benoît RIVAUX



## RENSEIGNEMENTS UTILES

### LIHONS

#### URGENCE DÉPANNAGE REMORQUAGE 24h/24 :

Carrosserie TRANS GAP 60 03.22.85.54.23

COIFFURE À DOMICILE : SONIA Coiffure 03.22.83.22.71  
LILI Coiffure 06.14.32.74.76

SALON D'ESTHÉTIQUE : NATUREL BEAUTÉ 03.22.83.04.54

RESTAURANT « CHEZ CLAUDE » : 03.22.84.19.20

### EXTÉRIEURS

Pompiers : 18    Gendarmerie : 17    Samu : 15    Urgences (U.E) : 112

Pharmacie de garde : 3237    ERDF : 09.72.67.50.80    SIEP : 03.22.88.32.04

A.C.P.G /C.A.T.M : Nadège LATAPIE en mairie de Chaulnes : 03.22.83.80.80

ASSISTANCE SOCIALE CHAULNES : Mme PINCHEMAILLE : 03.20.05.60.70

ASSOCIATION SAINT JEAN : 6 rue Jean Perrin 80320 Péronne : 03.22.84.48.61

Sur RDV le 3<sup>ème</sup> lundi du mois de 9h30 à 12h00, permanence téléphonique le mercredi de 13h30 à 16h30

#### CABINETS INFIRMIERS DE CHAULNES :

SÉNÉCHAL Odile et Quentin, CAMPA Estelle, LÉTURGIE Mathilde, BRUYER Agathe : 03.22.85.40.06  
TAIX Daniel et GALLAIS Claire : 03.22.84.11.54

CENTRES « MEDICO-SOCIAL » : CHAULNES : 03.60.03.47.70    ROSIÈRES : 03.22.88.03.44

CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) : 03.22.22.01.94

CONCILIEUR DE JUSTICE : A. SÉGOUFFIN (TGI d'Amiens)    06.12.47.97.69

Mail : [alain.segouffin@conciliateurdejustice.fr](mailto:alain.segouffin@conciliateurdejustice.fr)

CROIX-ROUGE – BANQUE ALIMENTAIRE : mardi de 16h30 à 17h30 (tous les 15 jours)

Permanences au local Croix Rouge 36 av. Roger Salengro (à côté de Carrefour à Chaulnes)

En cas d'urgence : 03.22.85.45.28

#### FNATH : ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE

M. Lemaire - 44 rue de Pertain : 03.22.85.52.07

Permanences en mairie de Chaulnes : mardi, vendredi de 8h30 à 10h30 et jeudi de 15h30 à 17h

MISSION LOCALE : mardi et jeudi sur RDV : ROSIÈRES : 03.22.88.48.05    HAM : 03.23.81.49.00

MEEF : en mairie de Chaulnes sur RDV mardi et vendredi de 14h à 16h45

#### MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS ET DE L'INSERTION DE PÉRONNE :

20 place du jeu de Paume. Avec ou sans RDV 09h30-12h00 / 13h30-16h30 : 03.60.03.47.01

PERMANENCES AVOCATS : un vendredi par mois en mairie de Chaulnes de 14h à 16h

REGROUPEMENT ASSISTANTES MATERNELLES : Rosières : 03.22.78.74.88

Mail : [ram@terredepicardie.fr](mailto:ram@terredepicardie.fr)    Site : [www.terredepicardie.fr](http://www.terredepicardie.fr)    Chaulnes : 03.22.85.48.06

# PROFESSIONNELS À LIHONS



**Naturel Beauté**  
votre institut de beauté masculin et féminin

5, rue du Pertuis 80320 LIHONS Tél. 03.22.83.04.54



**Coiffeuse à Domicile**  
**Sonia Cogez**  
Artisan  
**03.22.83.22.71**

Lihons  
06.27.52.35.68

**ALLÔ  
TAXI?**



Une course?  
Un rendez-vous?  
Besoin de vous déplacer?  
Un taxi est désormais à votre disposition au 03.22.85.40.15

**Nouveau dans votre commune de Lihons**



**Lili'Coiffure**  
Tél: 06.14.32.74.76

Coiffure à domicile  
Du lundi au samedi sauf mercredi



**TRANS GARAGE**  
**CARROSSERIE**  
03 22 85 54 23

**CHEZ CLAUDE**  
Ouvert

du lundi au jeudi le midi  
vendredi midi et soir  
samedi soir  
Tous les 1<sup>ers</sup> jeudis du mois le midi et le soir  
dimanche pour réception

30 Place Henri SY  
80 320 LIHONS

Tél : 03 22 84 19 20



**IMETES**  
PLOMBERIE-CHAUFFAGE  
INSTALLATION-ENTRETIEN-DEPANNAGE

Artisans d'expérience.  
Prestations de qualité.  
Devis gratuit.

Deux numéros à votre service :  
LE QUESNEL : 06.01.94.03.19  
LIHONS : 06.63.07.29.71

Et une adresse mail :  
[IMETES@SFR.FR](mailto:IMETES@SFR.FR)

0915 - 0827 203 209 203 0000

Ne pas jeter sur la voie publique



**Ordifasi'l**  
L'informatique facile à domicile  
Tél : 06 78 06 94 54

Assistance et dépannage informatique  
Installation, configuration et maintenance  
Formations  
Conception de sites Internet  
Conseils et aide à l'achat

<http://www.ordifasil.fr>

**Vanbrabandt Sébastien**

Peinture, placo, isolation, aménagement intérieur, faïence, pose parquet ...

14 place Henri Sy  
80320 LIHONS

06.44.15.94.30  
[vanseb80@gmail.com](mailto:vanseb80@gmail.com)  
<https://www.facebook.com/vanseb60/>



**Marius WASILEWSKI**  
Bloc | Béton prêt à l'emploi



# SPONSORS EXTÉRIEURS DE LIHONS

MARBRERIE - POMPES FUNÈBRES  
CHAMBRE FUNÉRAIRE



**P. DUBOSQUEILLE**

MONUMENTS - CAVEAUX - CERCUEILS  
ARTICLES FUNÉRAIRES  
CONTRATS OBSEQUES

44, rue Pasteur - 80170 ROSIÈRES  
Rue du Bosquet - 80320 CHAULNES

7j/7 Tél. 03.22.88.02.99 24h/24

**REGNIER**  
NATURE

*Spécialiste de la Motoculture*

Chemin Croisé de Bellevue • 80300 ALBERT  
**03 22 75 59 91** • regnier.motors@wanadoo.fr  
www.regnier-nature.fr

 **Ets Gabriel Guillemont**  
TOUTES ÉNERGIES

ROSIÈRES-EN-SANTERRE  
2, rue du Pied-Selle  
**03.22.88.04.99**  
www.guillemont-energies.fr

Poêles à granulés  
Vente de granulés  
en sacs ou en vrac  
Livraison possible



Poêles et inserts à bois Poêles fioul et charbon

Ramonage et Entretien

Vente bois et bois  
compressés KALI 

*L'énergie est notre avenir, économisons-la !*



**BOULANGERIE PATISSERIE**  
**SENÉ LEVASSEUR**  
38 avenue Aristide Briand  
80320 CHAULNES  
03.22.85.40.81

**M** **BILLORE**  
GROUPE **MATERIAUX**  
**MATNOR**

17, rue Jean Lebas - 80320 CHAULNES  
Tél. : 03 22 83 15 58 - Fax : 03 22 83 17 22

Quincaillerie  
Plomberie  
Electricité



**ISA'PHIL**  
COIFFURE

34 bis, Rue Jean Jaurès  
03 22 37 29 87

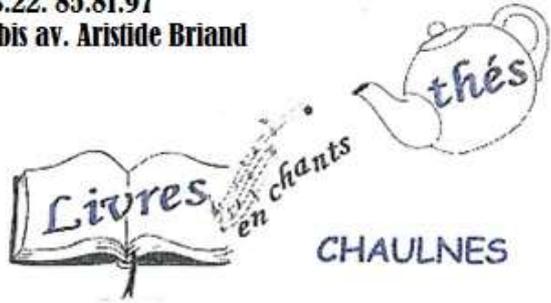
FÉMININ - MASCULIN

ROSIÈRES EN SANTERRE

Boulevard, 801, Cour - 03 22 74 73 45 97

03.22. 85.81.97  
2 bis av. Aristide Briand

Livres en chants



CHAULNES



Édité et imprimé par la Mairie de Lihons  
Robert Billoré, Maire et Directeur de publication